

DEMANDE D'AUTORISATION :
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, DE DEROGATION DE TONNAGE, DE
STATIONNEMENT ET/OU DE CIRCULATION

L'occupation du domaine public donnera lieu au versement d'une redevance instituée par le Conseil Municipal.

Demandeur :

Nom et prénom

Adresse

Code postal

Ville

N° téléphone

N° portable

N° Fax

Responsable du chantier

Mail

A retourner daté et signé soit
par courrier soit par mail aux
adresses indiquées ci-après:

Monsieur le Maire de Privas

Services Techniques

Avenue de l'Industrie

07000 PRIVAS

Tel. : 04/75/64/52/04

Mail :

services.techniques@privas.fr

Nouvelle adresse lorsque déménagement

Adresse

Code postal

Ville

Type de l'occupation :

- Trottoir ou accotement
- Place de parking (nombre)
- Autre (à préciser) :

Circulation et stationnement :

- Sur trottoir ou accotement sans empiètement sur chaussée
- Sur trottoir ou accotement avec empiètement sur chaussée
- Alternat par : feux tricolores panneaux manuel
- Rue barrée

Motif de l'occupation :

- Clôture de chantier
- Pose d'un échafaudage
- Mise en place d'une benne à gravats
- Déménagement Emménagement
- Stockage de matériaux, merci de préciser la nature :
- Divers (_____)
- à préciser) :

Informations véhicule(s)

- N° d'immatriculation(s) :
- P.T.A.C. (pour les demandes de dérogation de tonnage) :
- Type(s) de véhicule(s)

Nature de l'occupation :

Description exacte :
En cas d'occupation relative à une autorisation d'urbanisme :	Numéro du dossier : En date du
Lieu de l'occupation :
Surface (en m ²) déclarée par le demandeur :
Dates souhaitées :	Début : le ____ / ____ / ____ , de ____ h ____ à ____ h ____ . Fin : le ____ / ____ / ____ , de ____ h ____ à ____ h ____ .

Pièces à joindre :

- Un plan d'implantation faisant apparaître l'emprise sur le domaine public et le positionnement exact des véhicules ou installation.
- En cas d'engins de levage, les espaces survolés en précisant les zones concernés par un survol en charge.

Cette demande est à adresser aux Services Techniques municipaux 15 jours avant la période souhaitée et un mois avant si la demande nécessite une interdiction de stationnement.

En cas d'absence de réponse, le demandeur devra s'assurer du traitement de sa demande et ne pourra arguer d'aucune manière d'un accord tacite.

De plus, la présente demande ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux autres formalités administratives obligatoires liées à l'objet de sa demande.

ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Je soussigné, auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les prescriptions de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée, à mettre en place la signalisation nécessaire, à ne pas débuter les travaux avant de l'avoir obtenue, à demander un arrêté pour la modification de la circulation, à demander une prolongation le cas échéant, à déclarer la fin de l'occupation et à régler les redevances inscrites au tarif municipal en vigueur.

Je m'engage à effectuer un état des lieux préalable et contradictoire du domaine public pour les installations importantes. En l'absence d'état des lieux, le domaine public sera réputé comme étant en bonne état d'entretien et aucune contestation ne sera admise par la suite.

Date de la demande :

Signature :

Dans le cas d'une annulation ou d'une durée d'occupation inférieure à celle demandée, le bénéficiaire devra adresser 48 heures avant la période concernée un courriel aux adresses suivantes :

- police.municipale@privas.fr
- services.techniques@privas.fr

Si cette condition n'est pas remplie, le bénéficiaire sera redevable du montant indiqué dans l'arrêté, étant précisé que le droit fixe est dû dans tous les cas de figure.

Mention d'information relative au règlement général de la protection des données

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la ville de Privas. Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour la continuité de nos services. Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder le temps nécessaire à la réalisation de l'objectif poursuivi, à moins que vous exercez votre droit de suppression ou si la durée de conservation doit être allongée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire. Pendant cette période, nous mettons tout en œuvre pour assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 applicable dès le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de suppression et de portabilité de vos données en cas de motifs légitimes. Pour toute information complémentaire ou réclamation vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés ou notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : rgpd@inforoutes.fr.